



Informations pour les titulaires de l'autorité parentale

- Entretien de bilan
- Notes
- Mesures et décisions concernant le parcours scolaire

Comment m'informer sur mon enfant?

Autres informations dans le document :

Informations pour les titulaires d'autorité parentale et l'évaluation de soutien des élèves

Les éléments de l'évaluation holistique

Les élèves sont évalués globalement. L'évaluation holistique prend en compte les compétences transversales (personnelles, méthodiques et sociales) ainsi que les compétences professionnelles. Au niveau de jardin d'enfants, des aspects du développement peuvent être inclus. Les compétences transversales sont les conditions pour gérer différents défis et pour réussir l'apprentissage et le développement personnel à long terme.

- Étant titulaires de l'autorité parentale, vous et votre enfant sont invités annuellement à l'entretien de bilan. Le focus est sur le développement de votre enfant.
- Les notes vous illustrent le niveau de compétences actuel.
- Des mesures et des décisions concernant le parcours scolaire sont prises suivant l'évaluation globale.

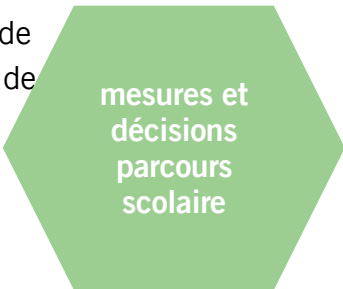
La décision professionnelle prend en considération les notes des testes de performance et des examens ainsi que les observations et expériences des enseignants en ce qui concerne le processus d'apprentissage.

Entretien de bilan

L'entretien est un instrument important pour le soutien global et a lieu entre octobre et mars. Il s'agit d'un échange entre enseignants, élèves et représentants légaux. Les compétences transversales et le développement des sujets scolaires sont discutés par le biais du rapport d'évaluation. Un bilan est établi et les buts pour la prochaine période d'évaluation sont définis. A l'occasion de cet entretien, une recommandation concernant le futur parcours scolaire est prononcée.

Mesures et décisions parcours scolaire

Les mesures et les décisions parcours scolaire, la décision professionnelle, sont pris par l'enseignant sur la base d'une évaluation globale. Il s'agit de décisions concernant les mesures de soutien et de mesures de pédagogie spécialisée, ainsi que le changement de niveau de classe, de niveau d'école, de classe et de profile. Il est question de facultés cognitives, d'accomplissement de produit et de processus, des compétences transversales et du développement personnel.



mesures et
décisions
parcours
scolaire

Des décisions de parcours scolaires sont entre autres :

- Le passage de l'école enfantine au degré primaire
- Le passage fin 6^{ième} année
- Redoubler ou sauter
- L'allemand comme langue étrangère ou le soutien intégratif
- Le placement en classe spéciale, petite classe ou école spécialisée
- ...

Les notes

Le bulletin scolaire que les élèves et les tuteurs légaux reçoit à la fin de l'année est un présente le niveau d'apprentissage d'une certaine période d'évaluation. Les notes de l'école obligatoire étant un document officiel informe sur le parcours scolaire et se traduit par des prédicats (compétences transversales) et des notes (compétences professionnelles) et indique à quel point les buts scolaires et les compétences de l'année scolaire voir du semestre passé sont atteints.

De plus, le rapport indique les absences justifiées voir non-justifiées ainsi que des prestations supplémentaires. Ces efforts supplémentaires individuels peuvent être des cours de langue et du pays d'origine (LCO), des travaux de projet et de fin d'études, des diplômes de langue, des certificats d'informatique.

A l'école enfantine, la fréquentation scolaire est attestée dans le rapport. Le niveau des compétences transversales est indiqué par des appréciations à partir de la première année. Durant le deuxième cycle, le niveau des compétences professionnelle est dans le rapport annuel et dans le troisième en forme de note de semestre. Les notes s'échelonnent de 1-6 par demi-point, donc 5.5, 4.5 etc.



notes

Toutes les informations concernant l'évaluation se trouve sur le site cantonal:



Éditeur:

Office de l'instruction publique
Kollegiumstrasse 28, 6431 Schwyz
www.sz.ch

Équipe éditoriale:

Bruno Hauser; directeur office scolaire ASEB;
Franziska Lustenberger, ASEB
Marco Wanner, ASEB

Expertise du contenu:

Marcel Gross; directeur ASC
Rita Marty, LSZ
Pascal Staub, VSLSZ
Ueli Jurt, PHSZ

Documentations de base

Le présent guide se fonde sur le règlement d'application (SRSZ 613.211), sur les règlements d'exécution du règlement d'application et sur le guide d'évaluation dans l'enseignement basé sur les compétences.